

Laudun-L'Ardoise, le

17 OCT. 2024

<u>A l'attention de</u>: Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents d'Associations

Dossier suivi par : Frédéric GACHON

Service Sports, Jeunesse, Associations, Gestion des Salles

Nos réf.: AN/FG/LB

Tél: 04.66.50.68.85

Courriel: sport@laudunlardoise.fr

Objet : Demande de subvention

Madame la présidente, Monsieur le président,

Le dossier (1) de demande de subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, sera disponible sur le site internet de la commune http://www.laudunlardoise.fr, onglet « vie associative » puis rubrique « les démarches associatives », ceci à compter du 18 novembre 2024.

Vous trouverez également sur cette page l'imprimé CERFA 15059*02 intitulé « associations, compte rendu financier de subvention » qui est à retourner pour toute demande de subvention dépendant d'un projet spécifique, ainsi que l'imprimé CERFA 51781#04 intitulé « notice pour vous accompagner dans votre demande de subvention ».

Le Service des Sports de la ville de Laudun-L'Ardoise, est à votre disposition pour vous donner des tirages papier de ces différents documents si nécessaire.

De plus, je vous remercie de bien vouloir remplir TOUTES LES RUBRIQUES de ce dossier de façon claire et précise en y joignant les pièces demandées.

Ces documents, ainsi que leurs justificatifs, nous sont obligatoires pour le calcul du montant de la subvention qui pourra être attribué à votre association et ainsi prévoir au budget pour le faire voter en Conseil Municipal.

Le dossier complet devra nous être retourné ou déposé au «Service des Sports », 1070 rue Louis Neel – 30290 Laudun-L'Ardoise au plus tard le 10 Janvier 2025 délai de rigueur.

A noter que tout DOSSIER INCOMPLET ou déposé APRES CETTE DATE ne sera pas pris en considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Pour le Maire,



- (1) : Le dossier de demande de subvention se compose de :
 - L'imprimé CERFA 12156*06 intitulé « association, demande de subvention »
 - De l'annexe à la demande de subvention Année 2025